

Image not found or type unknown



Jugement par contumace pour dégradation en 2008

Par **samel79**, le **09/09/2010** à **12:22**

Bonjour,
en 2008 je fus jugé par contumace pour dégradation de bien d'autrui.
depuis je n'ai reçu aucune notification.

je souhaite me rendre au tribunal mais j'ai peur d'être arrêté.
par ailleurs j'ai appris que je ne saurais pas être réhabilité.

comment je dois agir?